

DEMANDE DE TRANSFERT DU COMPTE EPARGNE TEMPS → PERCO

Vous pouvez transférer des jours de la Section A et de la Section B de votre Compte Epargne Temps vers le Plan Epargne Retraite Collectif BOUYGUES.

Le montant des sommes transférées du CET vers le PERCO BOUYGUES n'est pas pris en compte pour l'appréciation du plafond annuel des versements susceptibles d'être faits sur ce support.

Les droits provenant du CET et affectés sur le PERCO de l'entreprise à l'initiative du collaborateur bénéficient d'un régime social et fiscal de faveur dans la limite de 10 jours par année civile.

Au titre de l'année X, vous avez déjà transféré X jours de votre CET vers votre PERCO.

	Section A	Section B
Nombre de jours		
Mois de transfert (mars, juin, septembre ou décembre)		

① A transmettre au Service Paie **avant le 10 du mois de transfert souhaité**

NOM :

PRENOM :

N° Sécurité Sociale :

N° Matricule :

SERVICE :

Date :

Signature :